
◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

Catastrophe environnementale à Lubrizol (Seine Maritime) : le ministère doit garantir la sécurité des élèves et de tous les personnels

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de mercredi à jeudi dans l'usine chimique Lubrizol de Rouen qui produit des additifs pour huile. Le site stocke des produits très toxiques et il est classé Seveso seuil haut. L'incendie a entraîné des fumées toxiques et des retombées de suie qui inhalées peuvent être néfastes pour la santé. Pourtant, depuis le déclenchement de l'incendie, les services de l'État déclarent que l'impact sanitaire pour la population est faible ! SUD éducation exige plus de transparence.

Selon les premières analyses, il n'y aurait officiellement pas de risque de toxicité aiguë et les autorités tiennent des discours rassurants. Et ce alors même que des fumées, accompagnées de suies, se sont diffusées sur plusieurs kilomètres, incommodant les habitant-e-s, et que des couches d'hydrocarbures se sont répandues partout, polluant durablement sols, nappes phréatiques et réserves d'eau ainsi que la Seine, les barrages installés s'étant révélés insuffisants à limiter la propagation de la pollution.

Dans l'éducation, des écoles étaient fermées vendredi, et des crèches placées en confinement sur ordre du préfet dans un périmètre défini. Cette décision a été prise sous la pression des personnels qui ont du recourir au droit de retrait face à une administration qui leur demandait d'ouvrir les écoles et de prendre en charge les élèves. Ce lundi 30 septembre, au moins trois collèges ont fait usage du droit de retrait. Enfin, ce périmètre défini par les autorités est très restrictif et ne prend pas suffisamment en compte la situation réelle des populations. De nombreuses écoles ne sont pas recensées alors qu'elles ont été touchées par les suies du fait des changements d'orientation des vents.

Sud éducation dénonce :

- les consignes préfectorales et académiques inadaptées et le manque de réactivité des autorités
- le non respect du principe de précaution tardivement appliqué et ce sous la pression des personnels

SUD éducation revendique :

- le contrôle et la dépollution de tous les lieux d'accueil des élèves (gymnases, cantines scolaires, pelouses etc.) par des personnels formés et dotés d'équipements de sécurité adéquats ;
- la communication publique immédiate des résultats d'analyses effectuées
- l'organisation « d'un suivi médical spécialisé de tou-te-s les élèves et des personnels exposées aux retombées et aux fumées »
- une redéfinition des périmètres de sécurité autour des sites industriels ou nucléaires interdisant leur localisation à proximité des établissements scolaires.
- pour éviter le multiplications des catastrophes, la socialisation des productions d'énergie, la transparence dans leur gestion et la mise en sécurité des équipements.

Le groupe américain, propriété depuis 2011 de la compagnie holding Berkshire Hathaway du milliardaire Warren Buffett, à qui appartient le site est responsable de cette catastrophe sanitaire et écologique. Il doit rendre des comptes ! Le ministère, quant à lui, doit garantir des conditions d'accueil et de travail saines pour les élèves pour tous les personnels. À l'heure où les mobilisations pour la justice sociale et climatique se multiplient, l'incurie de l'administration dans la gestion de l'accident de Lubrizol montre le décalage entre les discours et les actes du gouvernement.

SUD éducation revendique :

Le contrôle et la dépollution de tous les lieux d'accueil des élèves (gymnases, cantines scolaires, pelouses etc.) par des personnels formés et dotés d'équipements de sécurité adéquats ;

La communication publique immédiate des résultats d'analyses effectuées ;

L'organisation « d'un suivi médical spécialisé de tou-te-s les élèves et des personnels exposées aux retombées et aux fumées » ;

Une redéfinition des périmètres de sécurité autour des sites industriels ou nucléaires interdisant leur localisation à proximité des établissements scolaires.